

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



Communiqué de presse Action Praticiens Hôpital du 20 février 2023

UN DIALOGUE SOCIAL POUR LES PH ?
QUAND LES PROMESSES DEVIENNENT TROMPERIE...
APH demande un arrêt immédiat du mépris de la parole des praticiens hospitaliers

Ce jeudi 16 février, Actions Praticiens Hôpital a participé, avec l'ensemble des représentations syndicales de praticiens hospitaliers et les représentants des directeurs d'établissements (FHF) à une réunion de « méthodologie de dialogue social » organisée par la DGOS. Les représentants des CME n'étaient - exceptionnellement – pas présents étaient-ils au moins conviés... ?

Cette rencontre fait suite à plus de 10 mois d'arrêt des rencontres organisées et pilotées par la DGOS, mettant en sommeil le dialogue social pour les praticiens qui continuent eux de tenir le cap pour que l'hôpital public reste debout.

Le but de cette réunion, annoncée depuis plusieurs semaines, était de recenser les axes de travail souhaités par les intersyndicales et de définir une feuille de route pour prioriser les sujets à traiter: *« Ce nouveau temps de concertation sera organisé tous les deux mois environ afin d'aborder les sujets collectifs qui vous intéressent. »* A la demande de la DGOS, APH avait fourni, en amont de cette rencontre, sa liste de priorités et le sujets que nous souhaitions aborder :

1. **Rattrapage immédiat des 4 années** spoliées à tous les PH nommés avant octobre 2020.
2. **Revalorisation immédiate de la participation à la PDS, gardes et astreintes.**
3. **Émoluments, primes et rémunération.** Principe d'une réunion annuelle pour faire le point sur les évolutions des grilles de salaire.
4. **Reconnaissance et décompte du temps de travail** des praticiens hospitaliers toutes spécialités confondues. Intégration par les administrations du rendu du Conseil d'Etat sur leurs obligations légales avec libre choix entre décompte horaire et demi-journée pour chaque PH quelle que soit sa spécialité. Bornes du temps de travail. Temps de travail invisibilisé de 39h à 48h avec définition des heures supplémentaires et du temps de travail additionnel. A intégrer dans une réflexion sur le statut des PH en particulier pour la définition du travail à temps réduit ou partiel.
5. **Pénibilité de la PDS** en intégrant les astreintes, reconnaissance et prise en compte de cette pénibilité sur l'intégralité des carrières des PH. Valorisation pour la retraite. Suivi en médecine du travail. Aménagement des fins de carrière. Arrêt de la participation à la PDS.
6. **Elections professionnelles.** Dates pour 2023/24 à fixer. Communication avec accès aux adresses électroniques ses électeurs tous statuts confondus mais également hors période électorale pour un droit à l'information et à la bonne tenue du dialogue social comme de la diffusion de l'information par les OS de PH.
7. **Complémentaire et prévoyance.**

Patatras ! La réunion, dirigée par la DGOS, n'a absolument pas évoqué les sujets proposés par les organisations syndicales en dehors d'un vague échange sur la permanence des soins ! Après nous avoir donné le sentiment d'un dialogue social « déjà bien nourri », suivi d'une énième passe d'armes concernant le refus de la DGOS de nous octroyer un accès direct à l'ensemble des mails des praticiens, *qui est une demande unanime et légitime de l'ensemble des organisations syndicales des praticiens hospitaliers*, le sujet de la réunion a été remplacé par une liste des priorités déjà établi par la DGOS pour les praticiens, à savoir, dans cet ordre :

- La réforme du comité médical
- La protection complémentaire santé
- L'encadrement des tarifs de l'intérim
- La permanence des soins – mais uniquement sous les angles « rémunération » et « répartition public / privé »
- ... et quelques autres sujets que la DGOS a jugé inutile de nous détailler.

Ainsi, l'« agenda social » nous a été envoyé le lendemain... sans prise en compte de nos échanges !

L'ensemble des réunions auront lieu en visioconférence uniquement à l'exception de la réunion sur les retraites HU qui se tiendra en présentiel uniquement.

Instance	Date
Retraite hospitalière des personnels HU (mission Pr Uzan)	Mercredi 15 mars à 10h
GT « 2 ^{ème} DES et changement de spécialité médicale en cours de carrière pour les PH » (en lien avec la mission « 2 ^{ème} DES »)	Mars/Avril 2023
GT « modernisation du régime disciplinaire des PH et de la gestion des situations complexes » (GT commun CNG-DGOS)	Avril 2023 (sous réserve du retour d'arbitrage du cabinet)
Réunion d'échanges multilatérales	Mercredi 12 avril à 10h
GT Protection Sociale Complémentaire	Jeudi 13 avril à 14h
GT instances médicales	Mardi 18 avril à 14h30
GT « intérim médical (interdiction immédiatement après les études)	Mai 2023
GT « PDSES, gardes et astreintes médicales »	Juin 2023
GT Protection Sociale Complémentaire	Lundi 12 juin à 14h30
Réunion d'échanges multilatérales	Jeudi 15 juin à 11h
GT préparation des élections professionnelles (GT commun DGOS-CNG)	Vendredi 30 juin à 10h

Nous vous tiendrons informé dès que possible des dates non précisées à ce stade

APH affirme que :

- la majorité des sujets proposés par la DGOS sont non prioritaires ou inutiles
- le sujet de la permanence des soins fait l'objet d'une seule réunion, pas encore programmée
- les réunions, à l'exception d'une seule, sont en visioconférence, format qui a depuis longtemps montré ses limites en termes de dialogue social constructif.

APH a proposé aux autres intersyndicales et aux conférences des présidents de CME une action commune auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention concernant ce double mépris de la parole des organisations syndicales, que ce soit avec la DGOS ou dans l'échange avec les praticiens.

A l'aube d'une vague de difficultés annoncées pour le mois d'avril avec le brutal coup de frein qui sera mis à l'intérim médical, il est enfin temps, au lieu d'essorer les praticiens qui essaient encore de tenir l'hôpital debout et les internes qui ne croient déjà plus guère à une carrière hospitalière, de redonner d'urgence de l'attractivité aux carrières médicales hospitalières.

A force de piétiner la parole des praticiens hospitaliers et de les mépriser,
l'hôpital devient un désert médical.

APH demande

- **un ajustement immédiat de la feuille de route établie par la DGOS**
 - le respect des thématiques retenues par APH, à mettre en route avant la fin du premier semestre de l'année
 - l'organisation de réunions de négociations présentesielles

- **un accès direct et permanent aux mails professionnels de l'ensemble des praticiens**, quel que soit leur statut, pour toutes les organisations syndicales, comme c'est le cas pour la DGOS, le CNG, le Ministère de la Santé et de la Prévention qui ont cette possibilité.

Dr Jean-François Cibien

Président AH
Président APH
jf.cibien@sudf.fr
06 07 19 79 83

Dr Carole Poupon

Présidente CPH
Vice-présidente APH
carole.poupon@aph-france.fr
06 76 36 56 67

Dr Yves Rébufat

Président exécutif AH
yves.rebufat@snpfhare.fr
06 86 87 62 76

Dr Marc Noizet
Président de SUdF

Dr Delphine Glachant
Présidente USP

Dr Xavier Palette
Vice-Président SNBH

Dr Anne David-Bréard
Présidente du SNGC

Dr Yves Hatchuel
Président du SMH

Dr Richard Torrielli
Représentant adhérents directs
Avenir Hospitalier

Dr Emmanuel Cixous
Président du SNPEH

Dr Jean-Marie Leleu
Président FNAP

Dr Anne Wemet
Présidente du SNPHARE

Dr Marie-José Cortès
Présidente SPH

Dr Pascale Le Pors
Vice-Présidente SYNGOF

Dr Eric Branger
Président SPHP

Dr Eric Guiheneuf
Vice-Président des Biologistes Médicaux

Dr Salem Ould-Zein
Président du SNPADHUE